

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 06/10/2023, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION AVENANT N°3 AU TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA ZAC CETTONS 2 A CHANTELOUP-LES-VIGNES ET APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE CESSION DE TERRAINS POUR LE LOT 1

<u>Date d'affichage de la convocation</u> 06/10/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 19/10/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude
--	---	--

Etaient présents : 117

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (140)

Absent(s) représenté(s) : 16

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BOURSALI Karim a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
DE LAURENS Benoît a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à BERMANN Clara
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
JAUNET Suzanne a donné pouvoir à DUMOULIN Pierre-Yves
LEFRANC Christophe a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson
MEUNIER Patrick a donné pouvoir à DEBUISSER Michèle
MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques
MULLER Guy a donné pouvoir à LONGEAULT François
SAINZ Luis a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert

SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude
SMAANI Aline a donné pouvoir à PELATAN Gaëlle

Absent(s) non représenté(s) : 0

Absent(s) non excusé(s) : 7

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BOUDET Maurice, BRUSSEAU Pascal, CHARBIT Jean-Christophe, PIERRET Dominique, RIPART Jean-Marie

129 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

2 ABSTENTION :

BORDG Michaël, NAUTH Cyril

2 NE PREND PAS PART :

GARAY François, OURS-PRISBIL Gérard

EXPOSÉ

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté de communes des Deux Rives de la Seine a souhaité la réalisation du parc d'activités des Cettons 2 à Chanteloup-les-Vignes, et a décidé d'en confier la réalisation à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP), devenue Grand Paris Aménagement, dans le cadre d'une concession d'aménagement conclue le 18 décembre 2007.

Le programme du parc d'activités des Cettons 2, zone d'activités économiques de 25 hectares localisée sur la commune de Chanteloup-les-Vignes, découpée en 14 lots avec des surfaces diversifiées (de 2 500 m² à 9 ha), propose une offre permettant d'accueillir des projets de logistique d'une part, des entreprises artisanales et industrielles d'autre part.

Le traité de concession d'aménagement signé le 18 décembre 2007 a été conclu pour une durée de 10 ans, prorogeable par avenant.

Le 1^{er} janvier 2009, la Communauté de communes des Deux Rives de la Seine est devenue la Communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine, laquelle a été fusionnée au sein de la Communauté urbaine au 1^{er} janvier 2016.

Deux avenants des 15 décembre 2017 et 16 décembre 2020 ont prorogé la durée de la concession d'aménagement.

La réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ne pourra être achevée au 18 décembre 2023 en raison de l'inaboutissement de la signature de l'acte de vente prévu avec l'acquéreur pressenti précédemment sur le lot 1.

Un nouveau comité de commercialisation s'est réuni le 29 mars 2023 et a attribué le lot 1 à Terrasse et Jardin de Paris. Dans le cadre de cette cession à venir, le cahier des charges de cession de terrain doit être approuvé afin d'être annexé à l'acte de vente.

Ainsi, afin de finaliser la commercialisation ayant été relancée sur le lot 1, les parties sont convenues :

- de proroger de 2 années supplémentaires la durée de la concession d'aménagement, soit jusqu'au 18 décembre 2025,
- d'approuver le cahier des charges de cession de terrain du lot 1 attribué à Terrasse et Jardin de Paris.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement de la ZAC des Cettons 2 à Chanteloup-les Vignes avec le concessionnaire Grand Paris Aménagement,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant,
- d'approuver le cahier des charges de cession de terrain du lot 1,
- de préciser que l'avenant n°3 et le cahier des charges de cession de terrain du lot 1 sont sans incidence budgétaire.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20,

VU le code de la commande publique et notamment son article R. 3135-7,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Deux Rives de la Seine du 4 juin 2007 approuvant la création de la ZAC des Cettonns 2,

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Deux Rives de la Seine du 22 octobre 2007 autorisant le président à signer le traité de concession d'aménagement de la ZAC des Cettonns 2,

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Deux Rives de la Seine du 27 octobre 2008 approuvant la réalisation de la ZAC des Cettonns 2,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_2020-12-10_39 du 10 décembre 2020 approuvant l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement relatif à la réalisation de la ZAC des Cettonns 2,

VU la délibération du Bureau communautaire n° BC_2017-12-07_04 du 7 décembre 2017 approuvant l'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement relatif à la réalisation de la ZAC des Cettonns 2,

VU le traité de concession du 18 décembre 2007 confiant la réalisation de la ZAC des Cettonns 2 à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne à laquelle s'est substitué l'établissement public Grand Paris Aménagement,

VU le projet d'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement relatif à la réalisation de la ZAC des Cettonns 2 portant prolongation de sa durée de 2 ans,

VU le projet de modification du cahier des charges de cession de terrain du lot 1 dans le cadre de la cession à Terrasse et Jardin de Paris,

VU l'avis favorable émis par la Commission 3 - COM3_Aménagement du territoire le 03 octobre 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement de la ZAC des Cettonns 2 à Chanteloup-les-Vignes avec le concessionnaire Grand Paris Aménagement.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : APPROUVE le cahier des charges de cession de terrain du lot 1.

ARTICLE 4 : PRECISE que l'avenant n°3 et le cahier des charges de cession de terrain du lot 1 sont sans incidence budgétaire.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 19/10/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 18/10/2023

Exécutoire le : 19/10/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 12 octobre 2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile